

# Chiffre du mois

## Conditions de vie des élèves-ingénieurs en 2016 Partie 2 - Logement et éléments de budget



En partenariat avec : OBSERVATOIRE  
NATIONAL  
DE LA VIE  
ÉTUDIANTE

### Introduction

Les écoles d'ingénieurs ont enregistré une croissance continue de plus de **130 %** de leurs effectifs au cours des 26 dernières années. Parmi l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur, ce sont ainsi les formations d'ingénieurs qui enregistrent la **plus forte augmentation de leurs effectifs** en 2015-2016<sup>1</sup>. Une récente publication du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) prévoit que ce phénomène de massification de l'enseignement supérieur se poursuivra : d'ici 2025, les écoles d'ingénieurs non universitaires connaîtront la plus forte hausse des effectifs (**+ 20,1 %**)<sup>2</sup>.

Cette augmentation du nombre d'inscrits conduit à des changements profonds, notamment dans les caractéristiques de la population des élèves-ingénieurs. Dans cette publication, la CDEFI a donc souhaité se pencher sur les conditions de vie des étudiants inscrits en cycle ingénieur. Les données présentées ici sont issues de l'enquête *Conditions de vie des étudiants en France* (CdV) menée tous les 3 ans, depuis 1994, par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE).

### 1. Champs d'analyse

Les données brutes recueillies dans le cadre de l'enquête CdV 2016 par l'OVE ont été pondérées selon les inscriptions effectives dans les établissements, centralisées par le ministère de tutelle. Toutes les écoles d'ingénieurs sont considérées ici, quel que soit leur statut juridique (écoles internes à une université, écoles externes dépendantes du MESRI ou d'autres ministères, écoles privées, etc.).

### 2. Type de logement pendant la période étudiante, occupé par des étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine « Sciences et technologies »

La diversité des modes de vie des étudiants se retrouve au niveau du type de logement qu'ils déclarent occuper. Si **18 %** des étudiants en cursus scientifique universitaire vivent au domicile parental (ou de l'un deux), c'est le cas pour seulement **13 %** des étudiants en formation d'ingénieur. Ils sont plus d'**un quart** à bénéficier d'un logement en résidence universitaire (**27 %**) et **18 %** sont en colocation, alors que ces proportions sont respectivement de **18 %** et de **11 %** pour les étudiants en Master universitaire dans le domaine des « Sciences ».

<sup>1</sup> Elisabeth Algava et Agnès Lièvre, *Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université*. Note d'information 16.10 de l'Enseignement supérieur et Recherche, MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, décembre 2016.

<sup>2</sup> Aline Pauron, *Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2016 à 2025*. Note d'information 17.05 de l'Enseignement supérieur et Recherche, MENESR-DGESIP/DGRI-SCESR-SIES, avril 2017.

# Chiffre du mois

Par ailleurs, plus d'**un quart** des étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine « Sciences et technologies » vivent seuls en location (**28 %** pour des M1/M2 Sciences à l'université et **26 %** pour des élèves-ingénieurs). Néanmoins, près de **14 %** des étudiants en cursus universitaire partagent une location avec un conjoint, soit le double de la proportion retrouvée en formation d'ingénieur (**7 %**).

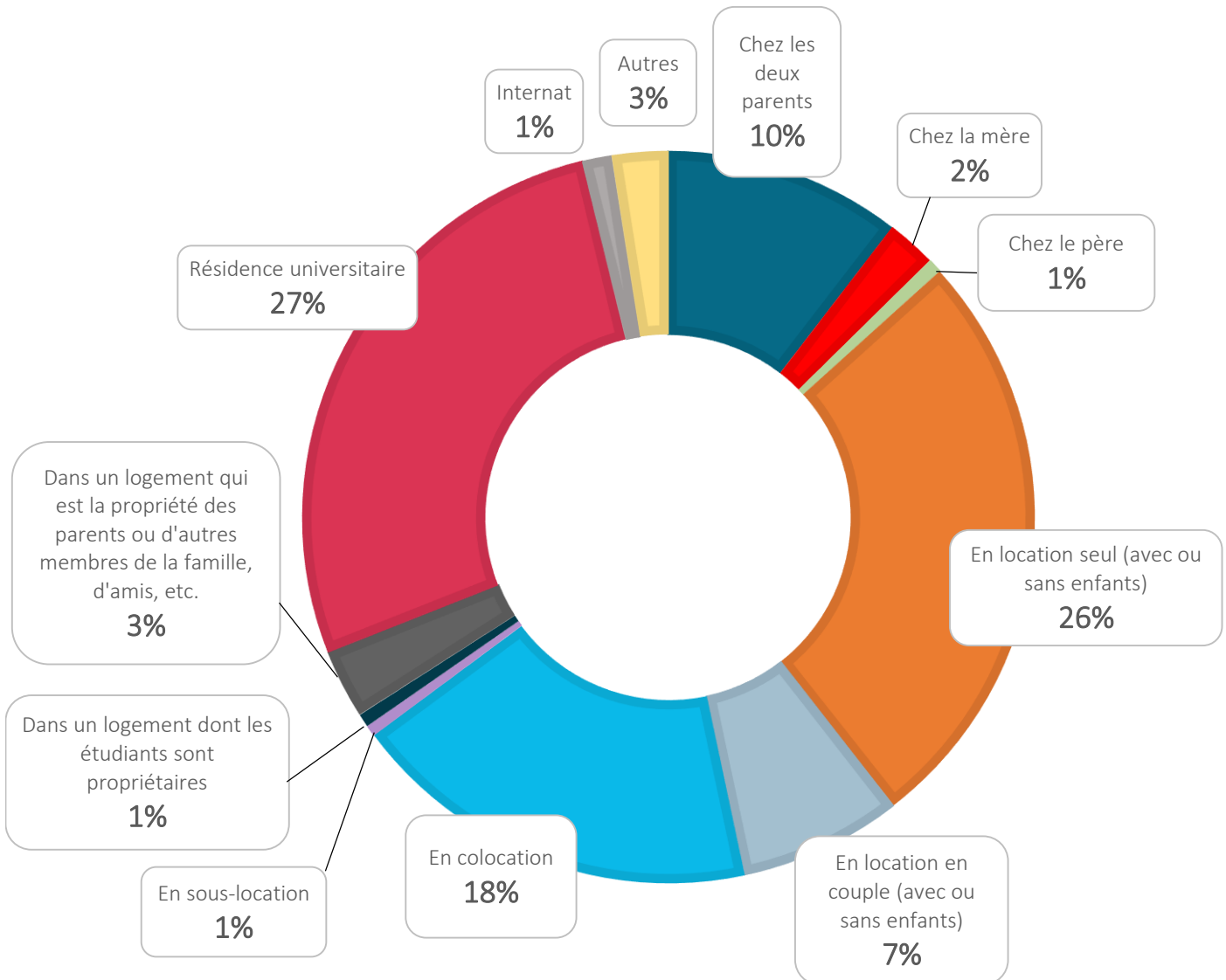


Fig. 1 | Type de logement occupé par des étudiants en cycle ingénieur (bac+3 à bac+5)  
Source : Enquête CdV 2016

# Chiffre du mois

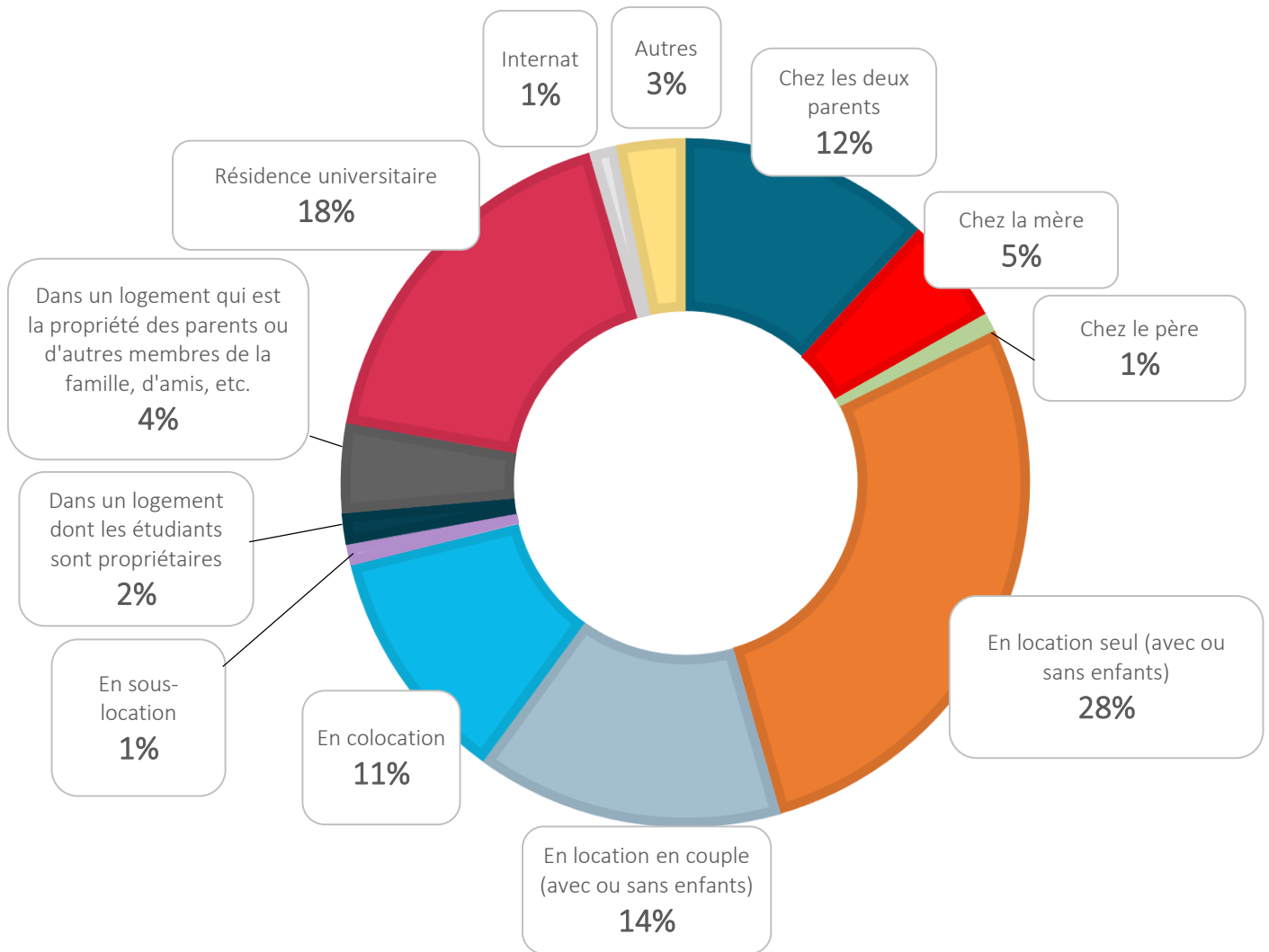


Fig. 2 | Type de logement occupé par des étudiants en Master universitaire dans le domaine « Sciences » (M1 à M2)

Source : Enquête CdV 2016

## 3. Ressources mensuelles moyennes des étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans les filières « Sciences et technologies »

Les principales sources de revenus pour les élèves-ingénieurs sont les revenus d'activité qui correspondent à près de **35 %** des ressources, les aides de la famille avec **31,3 %** des ressources, ainsi que les aides publiques qui représentent **un quart** de leurs ressources.

# Chiffre du mois

Pour les étudiants en Master scientifique à l'université, les aides publiques sont une ressource financière plus fréquente (28,3 %) que celles provenant de la famille (24,5 %). En première position arrivent, comme pour les élèves-ingénieurs, les revenus d'activité (37,6 %).

Lorsqu'ils sont concernés, ce sont les revenus d'activité qui fournissent les revenus mensuels les plus importants en termes monétaires aux étudiants. Ce revenu est plus bas pour les jeunes en Master scientifique à l'université (733,90 €) que pour les élèves-ingénieurs (846,20 €).

Le montant moyen perçu par les étudiants *via* les économies, l'épargne, les aides publiques, ou les aides du conjoint est similaire dans les deux cursus.

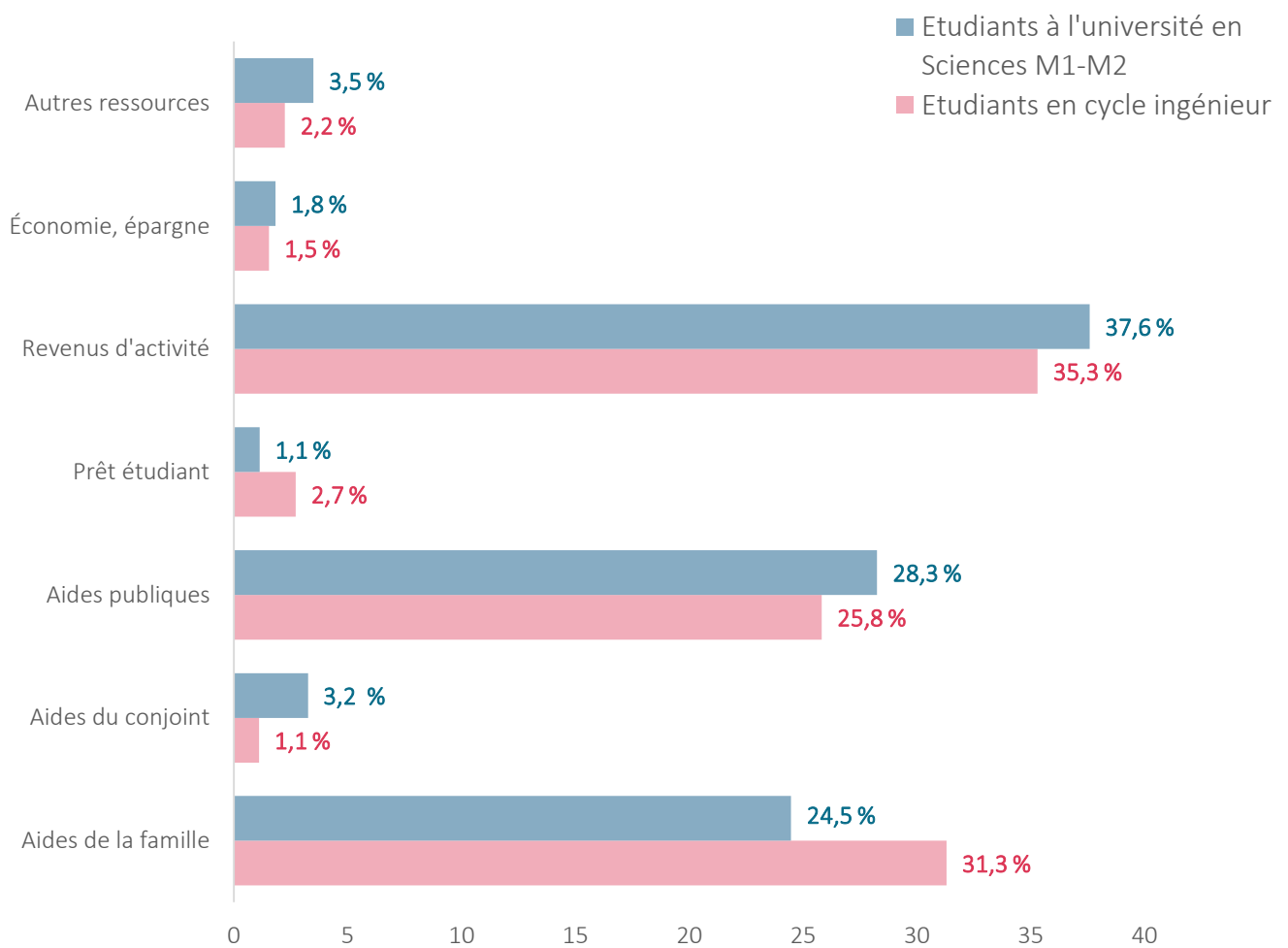


Fig. 3 | Répartition des ressources mensuelles des étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine « Sciences et technologies » selon le type de formation  
Source : Enquête CdV 2016

Les étudiants en formation d'ingénieur recourent plus fréquemment à un prêt étudiant que les jeunes en cursus universitaire, avec un prêt étudiant qui contribue à 2,7 % des revenus (contre 1,1 % pour les étudiants en Master scientifique à l'université).

# Chiffre du mois

Le montant mensuel moyen perçu pour un étudiant ayant contracté un prêt est de **332,40 €** pour un élève-ingénieur. Il est significativement plus bas pour son homologue à l'université (**194,20 €**).

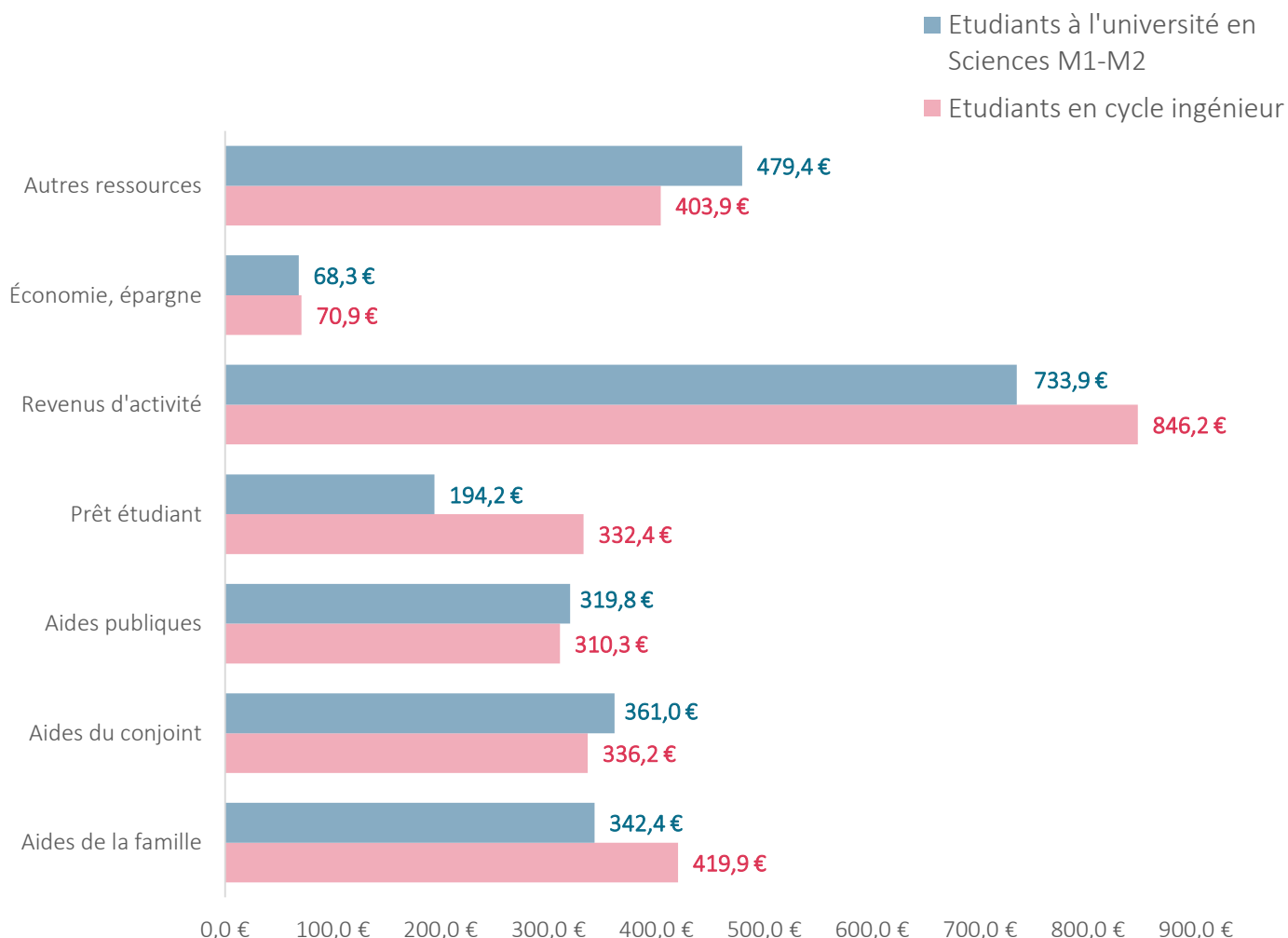


Fig. 8 | Montant moyen des ressources perçues, lorsqu'ils sont concernés, par des étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine « Sciences et technologies » selon le type de formation  
Source : Enquête CdV 2016

## 4. Aides sociales aux étudiants en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans les filières « Sciences et technologies »

Parmi les différentes aides sociales proposées aux étudiants, il est bon de différencier les aides sociales apportées par l'Etat, pour lesquelles le CROUS en est l'opérateur, et les dispositifs mis en place par les établissements d'enseignement supérieur, écoles d'ingénieurs ou universités, sur fonds propres ou proposés par leurs fondations, pour aider les étudiants en proie à des difficultés financières.

# Chiffre du mois

## a. Aides sociales d'urgence des établissements

Ces aides sont accordées en fonction des ressources, selon des critères qui dépendent de chaque établissement. Contrairement aux stéréotypes, c'est **7,4 %** des étudiants en cycle ingénieur interrogés dans le cadre de l'enquête qui déclarent avoir fait une demande d'aide sociale à leur établissement d'enseignement supérieur, alors que cette demande est exprimée par **6,7 %** des étudiants en Master scientifique à l'université. Néanmoins, **62,3 %** des élèves-ingénieurs ayant formulé cette demande d'aide sociale déclarent l'acceptation de cette dernière, contre **64,8 %** des étudiants en Master scientifique à l'université. Au total, c'est donc **4,6 %** des étudiants interrogés qui bénéficient de ce dispositif d'aides développé par les écoles d'ingénieurs et **4,3 %** des jeunes en Master scientifique à l'université.

## b. Aides sociales de l'Etat (CROUS)

Ces aides sont accordées en fonction des ressources (revenu brut global) et des charges de la famille appréciées selon un **barème national**. Le montant versé dans le cadre de ce dispositif est réparti en 9 échelons (0, 0 bis, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7) et est associé à une exonération des droits d'inscription et des frais relatifs la sécurité sociale étudiante. L'attribution d'une bourse à échelon zéro n'ouvre droit à aucun versement mais permet cette exonération.

D'après les données de l'enquête, on recense **32,6 %** de boursiers sur critères sociaux de l'Etat (*via* le CROUS) parmi les étudiants en Master scientifique à l'université et **23,8 %** parmi les élèves-ingénieurs.

Lorsque l'on s'attache à la répartition des boursiers selon l'échelon, des disparités importantes apparaissent entre les élèves-ingénieurs et les étudiants en Master universitaire scientifique bénéficiaires. Ainsi, si près de **37 %** des étudiants en cycle ingénieur sont bénéficiaires d'une exonération des droits d'inscription (échelon 0bis), ce n'est le cas que de **28 %** des étudiants en M1 ou M2 en sciences à l'université. Une proportion plus importante de ces derniers bénéficie d'une bourse d'échelon 5 (**13,6 %** contre **10,8 %** en formation d'ingénieur).

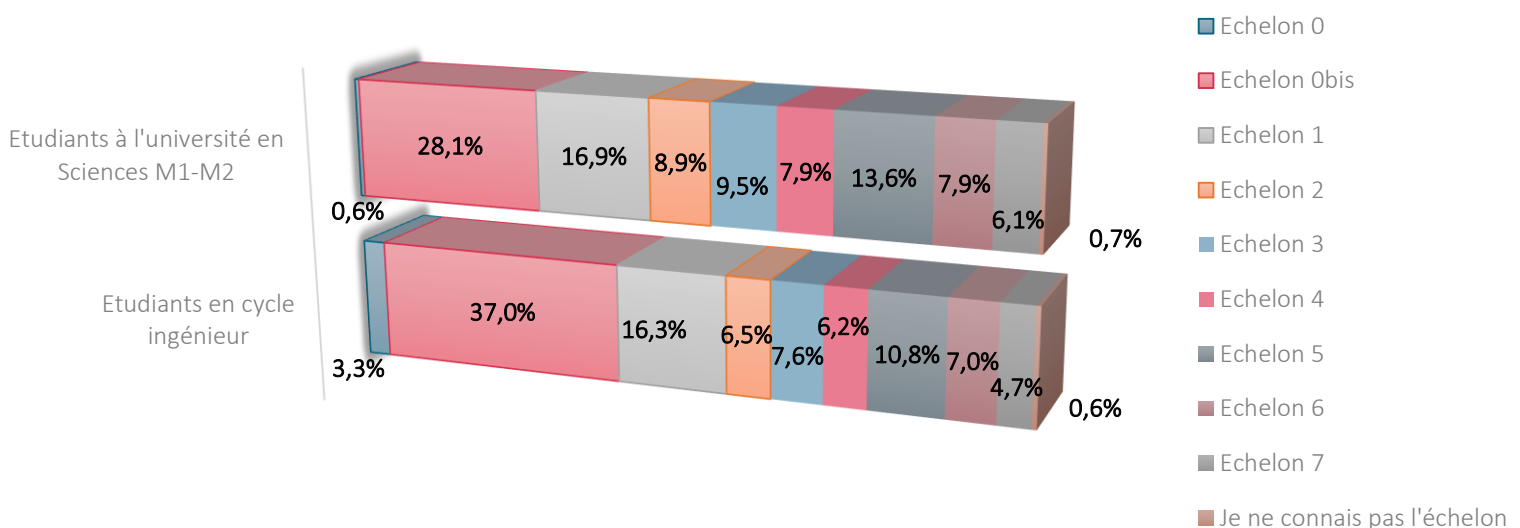


Fig. 9 | Répartition des boursiers selon l'échelon et le type de formation des bénéficiaires d'une bourse d'Etat sur critères sociaux (CROUS) en deuxième cycle de l'enseignement supérieur dans le domaine « Sciences et technologies »

Source : Enquête CdV 2016

# Chiffre du mois

## A propos de l'OVE



L'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) a été créé en 1989 par le ministre de l'Education nationale. Il a pour mission de donner une information aussi complète, aussi détaillée et aussi objective que possible sur les conditions de vie des étudiants et sur leur rapport avec le déroulement des études, de manière à éclairer la réflexion politique et sociale et à aider à la prise de décisions.

Pour remplir sa mission, l'OVE réalise régulièrement une enquête nationale auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français. L'édition 2016 de l'enquête Conditions de vie des étudiants en France s'est déroulée par questionnaire en ligne du 14 mars au 23 mai 2016. [Le questionnaire](#) est accessible uniquement à un échantillon représentatif de 223 000 étudiants en France, préalablement tirés au sort par l'OVE sur l'ensemble des inscrits 2015/2016, selon le mode d'échantillonnage déterminé. Cette enquête aborde tous les aspects de la vie étudiante : ressources et dépenses, concurrence entre le travail rétribué et les études, logement, autonomie par rapport à la famille, alimentation, santé, conditions d'études, techniques d'études, loisirs et pratiques culturelles, etc. La qualité et la permanence de ce dispositif d'observation, élaboré et mis en œuvre par le Comité scientifique de l'OVE, conformément à la méthodologie des enquêtes statistiques, garantissent l'autonomie institutionnelle de l'OVE et son indépendance par rapport aux enjeux politiques dont les étudiants sont l'objet.

Pour en savoir plus sur l'enquête Conditions de vie, [c'est ici](#).

## Contacts

**Directeur de publication** : François Cansell

**Rédaction et contenus** : Lorelei Naudeau

**Mise en page** : Delphine Duverger